



5 mars 2021

Communiqué de presse : Un couvre-feu sans dérogation pour les déplacements liés aux denrées alimentaires: Les AMAP tirent la sonnette d'alarme.

CONTACT PRESSE :

Céline Regulski Animatrice
Réseau des AMAP HDF
06 34 28 73 25
contact@amap-hdf.org



Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) ont prouvé leur utilité lors des derniers confinements, en apportant des solutions locales d'approvisionnement de denrées alimentaires de qualité et en garantissant une continuité de débouchés économiques pour les paysan.ne.s, tout en respectant les règles sanitaires recommandées.

En Région Hauts-de-France, il existe 110 AMAP en fonctionnement ce qui représente plus de 6500 foyers et environ 150 fermes partenaires. Les AMAP sont une réponse concrète aux enjeux de transition écologique, de souveraineté alimentaire et de solidarité, identifiés comme prioritaires par le gouvernement dans son plan de relance pour les années à venir.

Cependant, aujourd'hui les livraisons en AMAP sont menacées par l'établissement d'un couvre-feu à 18h depuis plus d'un mois. L'ensemble des AMAP en région se sont vues dans l'obligation de décaler plus tôt dans la journée ou le week-end leurs livraisons se déroulant habituellement entre 18h et 20h en conservant les mêmes protocoles sanitaires.

Au delà des complications hebdomadaires engendrées par la réorganisation de ces livraisons à des horaires où les citoyens actifs ne peuvent s'y rendre, ce qui inquiète le plus les paysans en AMAP, c'est de ne pas savoir quand cela va s'arrêter.

Le décalage des temps de livraison plus tôt en journée ou le week-end a pour conséquence d'augmenter de manière significative le temps passé en livraison. Le travail de récolte, de préparation ou de transformation reste le même mais il doit se faire en un temps bien trop limité. Nos paysans vont avoir un volume de travail croissant sur les fermes dès le mois de mars. Cette situation détériore leurs conditions de travail et les met en situation d'épuisement physique et moral.

Dès le 8 janvier 2021, le Miramap a alerté le Premier Ministre et le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de cette situation et a demandé à ce que les attestations de déplacement dérogatoire mentionnent les cas de livraisons alimentaires hors domicile.

Aujourd'hui, le Réseau des AMAP Hauts-de-France, Accueil Paysan Hauts-de-France, Terre de liens Hauts-de-France, Initiatives Paysannes, le CIVAM Hauts-de-France, Le Gerموир, et la Confédération Paysanne Hauts-de-France alertent les autorités sur les conséquences destructrices engendrées par le couvre-feu avancé à 18h, sur les activités des petites exploitations agricoles et l'ensemble des circuits-courts de consommation, si aucune réponse n'est apportée.